

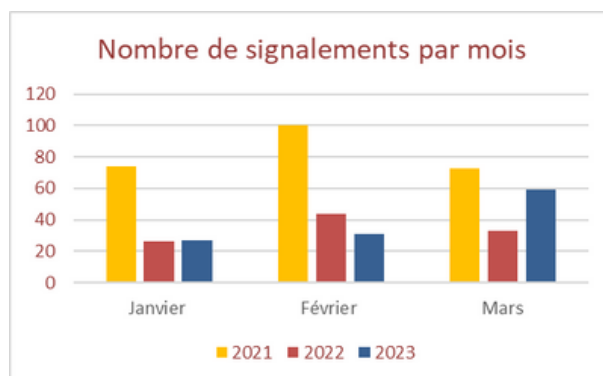
### ▶ Nombre de signalements reçus

Sur le 1er trimestre de 2023 l'ARS a reçu 117 signalements d'ordonnances suspectes contre 103 en 2022 sur la même période.

### ▶ Nombre de signalements reçus par mois

Sur le début de l'année 2023, le nombre de signalements augmente, passant de 27 en janvier à 59 au mois de mars.

Comparé au 1er trimestre des années 2021 et 2022, le nombre de signalements est inférieur sauf sur la fin du trimestre où il est supérieur à 2022.



### ▶ Les classes les plus représentées

Durant cette période **21 classes différentes** ont été enregistrées.

Les 4 classes les plus représentées étaient :

- Les analogues de GLP-1 28%
- Les antalgiques 25%
- Les benzodiazépines 11%
- Les antalgiques codéinés 6%
- Les analgésiques centraux 6%
- Les apparentés aux benzodiazépines 5%

### ▶ Les molécules les plus représentées

Les ordonnances suspectes comptabilisaient sur ce 1er trimestre 2023 **39 molécules différentes**.

Les molécules les plus représentées étaient :

- L'Ozempic (Sémaglutide) 27%
- Le paracétamol 18%
- Le tramadol 6 %
- L'association Codéine+Paracétamol 4%
- L'Euphon (Codéine+Erysimum) 4%
- Zopiclone 4%



## ▷ Médicaments onéreux

Sur le premier trimestre 2023, **un seul signalement** a impliqué un médicament onéreux. Il a concerné l'**Olaparib (LYNPARZA)** et provenait du 64.

## ▷ Focus sur l'OZEMPIC® (sémaglutide)

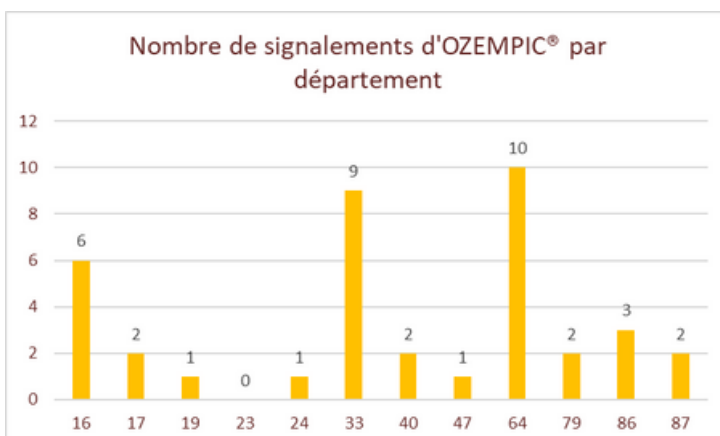
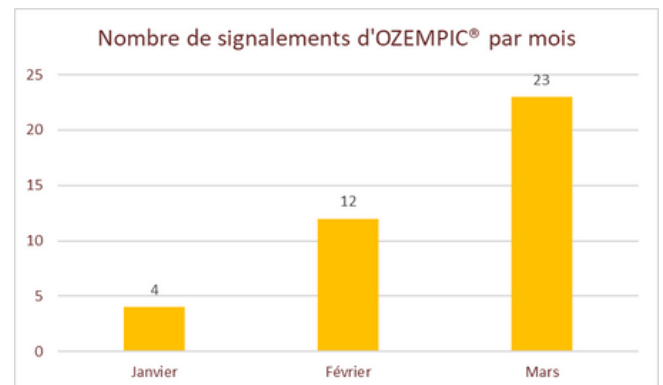
Durant cette période, de nombreuses **tensions d'approvisionnement** de ce produit ont été enregistrées, s'expliquant notamment par un **accroissement de la demande mondiale**.

Parallèlement à ce phénomène l'OCLAESP a également enregistré une constante **augmentation des falsifications** pour l'obtention d'OZEMPIC®, nous conduisant à la diffusion d'une alerte en mars.

L'**effet recherché** avec L'OZEMPIC® et les autres analogues de GLP-1 est **anorexigène**, conduisant à une perte de poids.

Les **premiers cas** d'ordonnances suspectes concernant l'OZEMPIC® signalés en NA, datent de **fin 2022** et sont au nombre de 6.

Sur ce premier trimestre 2023, nous avons noté un **accroissement important de ces signalements**. Les signalements de mars sont 6 fois plus nombreux que ce de janvier et 2 fois plus que ceux de février.



Nous remarquons aussi que **tous les départements** de Nouvelle Aquitaine **ont été touchés** à l'exception de la Creuse (23).

Les 3 départements ayant été le plus touchés sont :

- Les Pyrénées Atlantiques (64)
- La Gironde (33)
- La Charente (16)

# Comment signaler une ordonnance suspecte\* ?



La surveillance des  
**ordonnances**  
**[suspectes]**

\*Hors enquêtes OSIAP (Ordonnances Suspectes Indicateur d'Abus Possible) menées par les CEIP-A 2 fois par an.

En s'adressant au **point focal de la plateforme 24h/24** :

Mail : [ars33-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars33-alerte@ars.sante.fr)

Tél : 0 809 400 004

Fax : 05 67 76 70 12

---

N'hésitez pas à étoffer un maximum votre signalement.

Envoyez votre signalement avec tous les éléments à votre disposition, dont les motifs d'identification et précisez si vous avez pu joindre le prescripteur pour confirmation.

---

Les CEIP-A (Centres d'évaluation et d'information sur la Pharmacodépendance et l'AddictoVigilance) sont à votre disposition pour toute demande d'information sur les substances psychoactives et leur abus, pharmacodépendance et détournement :

- CEIP-A de Bordeaux pour les départements 33, 40, 47, 64, 24 (et les DOM) : [ceip.addictovigilance@u-bordeaux.fr](mailto:ceip.addictovigilance@u-bordeaux.fr) / 05 57 57 15 61
- CEIP-A de Poitiers pour les autres départements : [addictovigilance@chu-poitiers.fr](mailto:addictovigilance@chu-poitiers.fr) / 05 49 44 38 36

A noter que l'enquête OSIAP est une enquête pharmaco épidémiologique qui a lieu deux fois par an, indépendamment du signalement au fil de l'eau des ordonnances suspectes à l'ARS.

Pour rappel, le pharmacien contribue aux vigilances et au traitement des alertes. Il a notamment une obligation de signalement des cas de pharmacodépendance graves (Article 5132-114 du Code de la santé publique).

---

## NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE VIGILANCE !

Remerciements : nous tenons à remercier tous les pharmaciens, médecins et professionnels de santé de NA qui contribuent aux signalements et aux lancements d'alertes.



103 bis rue Belleville - CS 91704  
33063 Bordeaux Cedex

[www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)

Signaler, alerter

**Point focal**

0 809 400 004 Service gratuit + prix appel

**Plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaires**

@ [ars33-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars33-alerte@ars.sante.fr)

☎ 05 67 76 70 12

**24h/24**

Nouvelle-Aquitaine

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Santé publique France